

Prévenir les comportements sexistes

Longtemps un tabou, le harcèlement sexuel est un sujet de société et constitue une atteinte à la personne (trouble physique et psychique). Cette formation vous fournit les clés pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise.

Formation dispensée en présentiel

Référence : SSCT-PCS

Tarif intra : 1 380,00 € HT

Durée : 2 jour(s)

Certification : Non

LES PREREQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION

- Aucun.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser le sens et la portée juridiques de cette thématique
- Comprendre les causes du harcèlement et des comportements sexistes en milieu professionnel
- Prévenir et lutter contre le harcèlement et les comportements sexistes en milieu professionnel

A qui s'adresse cette formation ?

- DRH, RRH, Manager, Référent sexisme et harcèlement sexuel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation.

Caractériser et définir le sexisme et le harcèlement sexuel

- Définir le sexisme ordinaire et le harcèlement sexuel.
- S'appropriier le cadre juridique.
- Différencier séduction, agissement sexiste, harcèlement sexuel et agression sexuelle.
- Repérer les comportements à risque : du manager, du collaborateur, les différences culturelles.
- Conséquences psychosomatiques du harcèlement sexuel au travail : physique, psychique, troubles du comportement.

Prévenir le harcèlement sexuel

- Les mesures réglementaires : convention collective, règlement intérieur, rôles de l'employeur et du référent.
- Les outils de communication : valeurs, charte du comportement, code de bonne conduite, procédure de plainte et rôle du management.
- Les mesures organisationnelles : aménagement des locaux, changement des équipes, déplacements professionnels.

- Les mesures individuelles, les comportements adéquats : tenue vestimentaire, propos et gestes, représentation extérieure.

Réagir à un cas de harcèlement sexuel

- Écouter avec bienveillance et neutralité.
- Recueillir les faits, les preuves et des témoignages écrits.
- Comportements à adopter et erreurs à éviter.
- Éviter une action Prud'homale.
- Mesures disciplinaires.

Les recours possibles et les sanctions encourues

- Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
- Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement.
- Les pénalités.

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement

Formateur

- Consultant-Formateur expert en santé, sécurité et conditions de travail.

Méthode d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Notre **référent handicap** se tient à votre disposition au 01.71.19.70.30 ou par mail à référent.handicap@viaaduc.com pour recueillir vos éventuels besoins d'aménagements, afin de vous offrir la meilleure expérience possible